

Compte-rendu du Congrès du Näfels

Autor(en): **Geiser, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **34 (1988)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-848295>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Compte-rendu du Congrès de Nâfels

par André Geiser, membre de la Commission des Suisses de l'étranger

A la suite d'erreurs de transmission de texte, l'article de M. Geiser sur le dernier congrès des Suisses de l'étranger comportait un certain nombre d'inexactitudes qui dénuiaient certaines phrases de leur signification. Nos lecteurs liront donc avec intérêt le texte ci-après qui comporte les rectifications voulues et nous prions M. Geiser d'accepter l'expression de nos sincères regrets pour ce malheureux contretemps.

Le thème du 66^e Congrès des Suisses de l'étranger qui s'est tenu le 3/09/1988 à Nâfels, était le suivant :

« La Suisse dans l'Europe de demain - Les Suisses de l'étranger à l'écart ? »

Comme on sait, lors d'une réunion des chefs d'états des pays membres de la Communauté Economique Européenne (CEE), en 1985, la relance de l'intégration européenne a été décidée. Elle prévoit que les frontières physiques, techniques et fiscales qui entravent encore la libre circulation des marchandises, des services, des personnes et des capitaux doivent être éliminées avant la fin de l'année 1992, date qui, remarquons-le, n'a pas, de l'aveu même des états intéressés, un caractère absolument impératif.

La finalité ambitieuse de ce projet qui suppose la mise au point de 286 « Directives » dont un peu moins de cent ont été adoptées jusque là, est de réaliser le plus grand marché du monde industrialisé (320 millions de consommateurs) dont on attend que, par sa dynamique propre, il contribue à réduire les faiblesses de l'économie européenne (chômage, taux de croissance insuffisant, etc.) Cette relance vigoureuse de la CEE, doublée d'une ouverture sur la notion d'Espace Economique Européen (EEE) n'a pas manqué, dans un premier temps, de susciter craintes et appréhensions chez les membres de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE) en général et de la Suisse en particulier. Les premières réactions à chaud, souvent excessives, sur les conséquences pour la Suisse -située au centre géographique de l'Europe - d'un grand marché unique, et principalement sur la question fondamentale de l'adhésion ou de la non-adhésion de la Suisse à cet ensemble, a alimenté une discussion souvent passionnelle.

La question méritait donc de figurer à l'ordre du jour du Congrès des Suisses de l'étranger. Elle a fait l'objet de six exposés de très haut niveau qui ont été suivis avec la plus grande attention par tous les participants.

Une première constatation s'impose : les orateurs ont « calmé le jeu ». Après les premières réactions à chaud constatées il y a peu de temps encore, il était bon que les choses fussent remises à leur juste place grâce à une réflexion approfondie et pondérée.

Il n'en demeure pas moins que l'unification, à l'horizon 1992, d'un grand marché européen, place la Suisse, comme ses partenaires de l'AELE, devant un problème vital auquel il faudra tenter d'apporter la solution la moins dommageable possible, que ce soit sur le plan économique ou sur le plan politique. Il est difficile, dans le cadre nécessairement limité de cet article, de résumer et de commenter chaque intervention.

Nous allons nous efforcer d'en faire une brève synthèse que nous espérons aussi fidèle que possible. Les exposés étaient groupés par nature, sous trois chapitres, dont le premier s'intitulait :

« Les futures relations de la Suisse avec la Communauté Economique Européenne ».

Les thèmes abordés ont été les suivants :

1. « Les perspectives d'intégration politiques d'après les autorités fédérales. » Exposé de M. l'Ambassadeur Jakob Kellenberger, chef du Bureau de l'intégration DFAE/DFEP.

2. « La Suisse et l'Europe : un défi historique. » Exposé de Jacques Pilet, rédacteur en chef de « l'Hebdo », Lausanne.

3. « Les choix d'intégration politique d'après la CE. » Exposé de Dorian Prince, responsable du dossier « Suisse », Commission de la CEE, Bruxelles.

Les exposés de M. l'Ambassadeur Jakob Kellenberger et de M. Dorian Prince, tout en dédramatisant la question et en se complétant, avaient l'avantage d'aborder le problème par les deux bouts de la lorgnette. On retiendra que les autorités fédérales ne voient pas dans la dynamique nouvelle de la CEE une menace, mais un stimulant et une possibilité accrue d'échanges entre la

Suisse et la CEE ou entre l'AELE et la CEE (rappelons la conférence ministérielle conjointe CEE/AELE d'avril 1984, à Luxembourg, par exemple). De nouveaux ponts devraient être établis dans la plupart des domaines concernés pour associer la Suisse, sous une forme ou sous une autre, à la nouvelle libéralisation communautaire. Il n'est pas contesté que le marché unique sera un facteur de relance de l'économie européenne plutôt essoufflée actuellement, non sans perte partielle de souveraineté pour les états membres.

Les négociations à venir, qui seront extraordinairement complexes, longues et difficiles, devront reposer, du point de vue de la CEE, sur le principe de la réciprocité, ce qui suppose des concessions partagées (il n'est pas concevable, selon une expression souvent utilisée, que l'un des partenaires puisse avoir à la fois « le beurre et l'argent du beurre »). L'avenir immédiat repose donc sur la poursuite et l'engagement de négociations. La Suisse doit être consciente que le prix à payer, qu'il soit politique ou économique, pourra être élevé.

M. Jacques Pilet, pour sa part, usant d'un ton plus polémique, a émis des craintes sur les conséquences dommageables pour la Suisse de sa non-adhésion au marché unique (satellisation, restrictions accrues à la liberté de circulation et d'établissement des Suisses dans les territoires du marché unique). Il craint un « assèchement » des colonies suisses établies dans les états concernés, colonies qui constituent un trait d'union indispensable entre leur pays d'origine et celui de leur résidence au profit du premier.

Nous en arrivons au deuxième chapitre intitulé :

- « 1992 : un défi pour l'économie suisse. »

Les thèmes traités ont été les suivants :

1. « Les entreprises suisses et le marché intérieur. » Exposé de M. Pierre Yves Gentil, Président de la Chambre de

commerce suisse, Bruxelles.

2. « Le marché intérieur et les exportations suisses. » Exposé de M. Peter Coppetti, entrepreneur, Näfels.

Cette approche, par deux industriels, l'un de l'étranger, l'autre de l'intérieur, nous a conduit dans le domaine concret du fonctionnement des accords actuels entre la Suisse et la CEE et des évolutions prévisibles à l'horizon 1992. On a insisté sur le fait que la Suisse est partenaire privilégié de la CEE. En 1987, environ 73 % des importations de la Suisse provenaient de la Communauté, alors que 55 % des exportations étaient dirigées vers cette dernière. Un tel acquis ne saurait être remis en cause et tout doit être mis en œuvre pour le préserver. Les entreprises, quant à elles, doivent revoir leur stratégie dans une optique d'internationalisation croissante. Il appartient aux autorités de poursuivre activement les négociations, en utilisant tous les atouts disponibles et d'intensifier l'information tant au profit des milieux industriels et commerciaux que de l'ensemble de la population.

Nous abordons enfin le troisième chapitre intitulé :

« Problèmes et requêtes des Suisses de l'étranger des pays de la CEE. »

L'unique intervenant en la matière fut le ministre Walter Fetscherin, Chef du Service des Suisses de l'étranger, du DFAE.

Il aborda les problèmes qui quotidiennement se posent et se poseront davantage aux Suisses résidant dans l'un des pays membres de la CEE dans les domaines de l'établissement, des autorisations de travail, de la formation, de l'équivalence des diplômes, de la fiscalité et des avantages sociaux. La discrimination dont souffrent ces ressortissants, en comparaison de ceux des pays membres, qui bénéficieront d'une plus large liberté de mouvement et d'établissement, menace de s'intensifier sauf accord à intervenir. Le Secrétariat des Suisses de l'étranger suit ces problèmes de très près et recevra avec intérêt toutes les réclamations et suggestions que les ressortissants suisses de l'étranger pourraient lui adresser.

En conclusion, on retiendra des avis exprimés et des échanges de vue qui ont suivi, que le problème, dans l'immédiat, ne se pose pas à la Suisse en termes d'adhésion ou de non-adhésion à la CEE, cette dernière n'étant d'ailleurs

pas en situation d'accueillir de nouveaux membres avant l'intégration complète du Portugal et de la Grèce.

Au reste les Conseillers fédéraux Jean-Pascal Delamuraz (DFEP) et René Felber (DFAE) ont présenté à la presse, pas plus tard que le mardi 13 Septembre 1988, le rapport intitulé « Comment être de l'Europe à part entière sans adhérer à la Communauté. », en précisant que la voie actuellement suivie par la Suisse est celle de la non-adhésion, sans toutefois que les portes soient fermées pour l'avenir.

Une constatation s'impose : l'unification européenne est désormais relancée, quelles que soient les difficultés que pourra rencontrer sa réalisation finale. Ce fait constitue donc une composante majeure de l'Europe de demain. Il appartient aux Suisses, de l'intérieur et de l'extérieur, d'en prendre conscience sans refuser de regarder la réalité, fût-elle dérangement, en face. Nul doute que l'on peut compter sur l'effort tenace et obstiné des autorités fédérales et des hauts fonctionnaires investis de la négociation du dossier, pour la poursuite de cette écrasante entreprise.

Cette tâche doit être corroborée par une information constante et claire sur les enjeux qui sont en cause et les concessions qu'il y aura lieu de faire, sur le plan économique comme sur le plan politique, pour que les intérêts vitaux de la Suisse de demain soient préservés au mieux.

André Geiser,
Membre de la Commission
des Suisses de l'étranger.

A louer

Paris X^e, proche square Montholon :

Appartement 3 pièces :
cuisine, salle de bains, 74 m²,

Récemment refait. 5^e étage, ascenseur.

Sur cour, double exposition
soleil. Chauff. central

Conditions spéciales à compatriote.

S'adresser au journal qui transmettra.

Au fil des jours

(Suite de la page 11)

* Les juges valaisans condamnent un automobiliste à 2 ans de prison ferme pour récidives d'ivresse au volant, dont une avec mort d'homme. Par contre, le permis de cet assassin n'a pas encore été définitivement retiré.

* La coopération entre policiers italiens, français et suisses porte ses fruits : Antonio de Luca, brigadiste rouge recherché depuis 1985, est arrêté à la gare de Bâle. Dans ses poches, outre un billet de train, un Mauser 7,65.

* Abonnés au télex et au téléfax, attention : « TPP Anstalt », firme établie au Liechtenstein, essaie de faire payer 726,40 francs suisses pour une inscription sur une soi-disant liste internationale, en envoyant une facture, qui a toute l'apparence de celle des PTT, mais n'en est pas une.

* Le Conseil des Etats ratifie l'accord de coopération nucléaire entre la Suisse et le Canada.

* Le Conseil d'état zurichois décide que les communes du canton seront obligées de mettre sur pied un service de sécurité armé. Cette milice armée interviendra en situation extraordinaire.

* L'alpiniste valaisan André Georges, dont la mort avait été annoncée par erreur, atteint le sommet de l'Everest.

Octobre

* Les Jeux Olympiques de Séoul sont terminés. Les athlètes suisses ramènent 2 médailles d'argent, 2 de bronze et 12 diplômes olympiques.

* Le Conseil fédéral choisit notre prochain avion militaire : il s'agit du F/A-18 Hornet du constructeur américain McDonnell/Douglas.

* Le Gouvernement bernois propose que les drogues dites douces, comme le haschisch ou la marijuana soient légalisées et que la consommation de drogue ne soit plus punissable.

* Réunis 2 jours à Interlaken (BE), sous la présidence d'Adolf Ogi, les ministres des transports d'Autriche, d'Italie et de RFA réaffirment la nécessité de nouvelles transversales ferroviaires alpines nord-sud. Ils veulent aussi que la Suisse lève la limite de 28 tonnes pour les poids-lourds.

* Le Conseil national recommande le rejet de l'initiative « Pro vitesse 100/130 », par 125 voix contre 24.